

DEMANDE DE BRANCHEMENT(S) POUR RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A retourner à Centre Morbihan Communauté

Adresse : CMC – Service Assainissement

27 rue de Rennes - CS 80003

56660 Saint Jean-Brévelay

Mail : assainissement@cmc.bzh

Je soussigné(e), Date :/...../.....
Nom-Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
Tél : Adresse mail :
Raison sociale :
Nom-Prénom du Mandataire :
Tél : Adresse mail :
N° de SIRET : Code (A.P.E) :

Adresse précise du branchement à réaliser :

Parcelle (section cadastrale et n°) : date d'emménagement envisagée :/...../.....

Pour toute demande faisant suite à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (PC, PA, DP, CU), merci de bien vouloir indiquer son numéro :

Votre projet concerne :

- Une maison particulière : neuve existante
 Un immeuble : nombre d'appartements et/ ou cellules commerciales :
 Un établissement artisanal ou industriel : activité :
 Un lotissement : nombre de lots :

La demande de branchement concerne le raccordement :

- Des eaux ménagères et des eaux vannes ;
- Des eaux assimilées domestiques qui peuvent être acceptées (restauration, boulangerie, commerce,) sous réserve du respect des prescriptions inscrites aux règlement d'assainissement ;
- Des eaux usées autres que domestiques (joindre un détail explicatif)

Nature des travaux demandés :

- Un branchement neuf des eaux usées
 Un déplacement du branchement des eaux usées
 Un branchement au réseau public existant en servitude sur parcelle privée :
N° parcelle(s) cadastrale(s) concernée par l'acte de servitude :
 Un branchement à créer après extension de réseau public
 Un réseau privé existant
N° parcelle(s) cadastrale(s) concernée par l'acte de servitude :

Tout raccordement d'une construction neuve sur le réseau collectif d'assainissement existant ou d'un raccordement sur un réseau nouvellement construit fait l'objet de la facturation de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui s'ajoute aux frais de branchement (Cf. délibération du conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté). Le montant est révisable tous les ans.

Je m'engage à respecter la réglementation relative aux rejets aux réseaux des eaux usées, notamment, les conditions générales pour l'établissement et l'usage des branchements d'assainissement.

